



Conseil Municipal

27 mai 2024

Salle du Conseil Municipal



Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Institution : Election d'un Adjoint au Maire
2. Institution : Modification de la Commission des Finances
3. Finances : Demande de Subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la salle de sports du Groupe scolaire
4. Finances : Admission en non-valeur
5. Social : Renouvellement de la convention avec l'Etat pour le tarif social de la cantine scolaire
6. Travaux : Projet de rénovation de l'éclairage du stade
7. Intercommunalité : Rapport d'activité du SMGALT

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS

Election d'un adjoint au Maire

Suite à la démission de Monsieur Joël BRUSTON, un poste d'adjoint au Maire est actuellement vacant.

Il est proposé de le remplacer et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Procédure : Lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

La candidature de Monsieur Sébastien MORO est proposé au vote du Conseil.

Modification de la Commission des Finances

Suite à la démission de Monsieur Joël BRUSTON, il est proposé de le remplacer au sein de la Commission des Finances par Monsieur Gilbert GIL.

Commission Finances	
Titulaires	
PEYRON	Sandrine
BOYÉ	Brigitte
GIL	Gilbert
MICLO	Olivier
MERCI	Catherine
EXPOSITO	Christophe
NOUNIS	Anne-Marie
LESCAUT	Carine
BOULP	Lauriane
MORO	Sébastien
GAURIER	Philippe
MOREAU	Sophie
PHI-VAN-NAM	Meï-Ling
SABATHIE	René
SOBIERAJEWICZ	Fatiha
TURPIN	Albéry

Suppléants	
LAUNDENBACH	Mathias
RABARIJAONA	Ludivine
GIRARD	Christophe

PROPOSITION

APPROUVER la composition de la Commission Finances

Demande de Subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la salle de sports du Groupe scolaire

La salle de motricité prévue dans le projet de rénovation du groupe scolaire est éligible à l'aide de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan 5000 Equipements Génération 2024.

Le coût de l'équipement est estimée à 377 926. 67 € HT de travaux et 41 874.84€ HT de Maîtrise d'œuvre pour un total de 419 801.51€ HT



PROPOSITION

APPROUVER la demande de subvention à l'ANS pour la salle de motricité

Admission en non valeur

A la demande de la trésorerie, il est proposé d'admettre en non-valeur, des titres émis entre 2014 et 2015 d'un montant total de 4.8 € qui n'ont pas pu être recouverts.

PROPOSITION

APPROUVER l'admission en non valeur d'un montant total de 4.8€

Renouvellement de la convention avec l'Etat pour le tarif social de la cantine scolaire

Rappel : La commune a conventionné avec l'Etat depuis 2022 pour appliquer la tarification sociale à la cantine scolaire. Elle permet à certaines familles de bénéficier d'un tarif de 1 € maximum et à la commune d'être subventionné par l'Etat. La convention doit être renouvelée au plus tard le 29 juin 2024.

Nouvelles modalités depuis le 1er janvier 2024

Aide de l'Etat uniquement pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1000.

Quotient Familial	Effectif par quotient	Tarif 2021	Tarif actuel	Nouveau tarif
QF inférieur ou = à 799	76	3.01	0.8	1
QF entre 800 et 999	45	3.09	1	1
QF entre 1000 et 1350	70	3.09	1	1.8
QF entre 1351 et 1499	35	3.11	1	2.5
QF supérieur = à 1500 ou NC	167	3.17	3.17	3.8
Adultes		4.16	4.16	5.2

Un avenant dit EGALIM qui engage la commune à se conformer à la Loi EGALIM en terme d'approvisionnement en produits bio et produits locaux labellisés peut être signé depuis 2024.

La conformité permettrait de bénéficier d'une bonification de l'aide.

Renouvellement de la convention avec l'Etat pour le tarif social de la cantine scolaire

Quelques tarifs près de chez nous :

Agglo Muretain

TARIFS - APPLICABLES AU 1/01/2024		
Tarif repas scolaire réservé		
Quotient familial (méthode de calcul CAF)	TRANCHE DE QF	TARIFS
de 0 à 199 euros	T1	0.85 €
de 200 à 399 euros	T2	0.90 €
de 400 à 599 euros	T3	0.95 €
de 600 à 899 euros	T4	1.00 €
de 900 à 1299 euros	T5	3.75 €
de 1300 à 1 599 euros	T6	4.21 €
de 1 600 à 1 999 euros	T7	4.51 €
de 2 000 à 2 499 euros	T8	4.85 €
de 2 500 à +	T9	5.16 €

Tarif exceptionnel de repas (repas non réservé, enfants non inscrits)	
Tarif exceptionnel de repas (enfants non inscrits)	6.55 €

Rieumes et communes du Sivom de la Bure

1 enfant	3.57 €
2 enfants	3.40 €
3 enfants et plus	3.28 €
Enfants occasionnels ou non-inscrits	5.44

*La facturation est basée sur le nombre de jours d'école.

Longages

Quotient familial	Coût repas
0 à 1299	1 €
1300 à 1699	3 €
Égal ou supérieur à 1700	3,10 €

Sainte-Foy-de-Peyrolières

Élémentaire

QF < 199€ = 1,00 €
QF 200€ à 399€ = 1,00 €
QF 400€ à 599€ = 1,00 €
QF 600€ à 899€ = 1,00 €
QF 900€ à 1299€ = 3,69 €
QF > 1300€ = 3,95 €

Maternelle

QF < 199€ = 1,00 €
QF 200€ à 399€ = 1,00 €
QF 400€ à 599€ = 1,00 €
QF 600€ à 899€ = 1,00 €
QF 900€ à 1299€ = 3,47 €
QF > 1300€ = 3,71 €

Noé

	Maternelle	Primaire
Q1 0-650	0.80 €	0.80 €
Q2 651-1000	0.90 €	0.90 €
Q3 1001-1250	1.00 €	1.00 €
Q4 1251-1600	3.30 €	3.50 €
Q5 1601 et +	3.50 €	3.70 €
Repas si-non inscription au préalable dans les délais fixés par le RI	7.00 €	9.00 €
Repas personnel extérieur	7.50 €	

PROPOSITION

APPROUVER les nouveaux tarifs et autoriser le Maire à signer la nouvelle convention triennale avec l'Etat
APPROUVER l'avenant EGALIM

Projet de rénovation de l'éclairage du terrain de foot synthétique

Travaux prévus pour homologation FFF en catégorie E6 (compétition)

L'éclairage actuel du stade obtient le niveau E7 entraînement. Les appareils sont obsolètes et ne sont plus fabriqués : projecteurs à iodures métalliques

Projet

Dépose de 4 traverses et de 12 projecteurs à lampe iodures.

Remplacement des armoires et mise en place des 4 platines des projecteurs avec les protections.

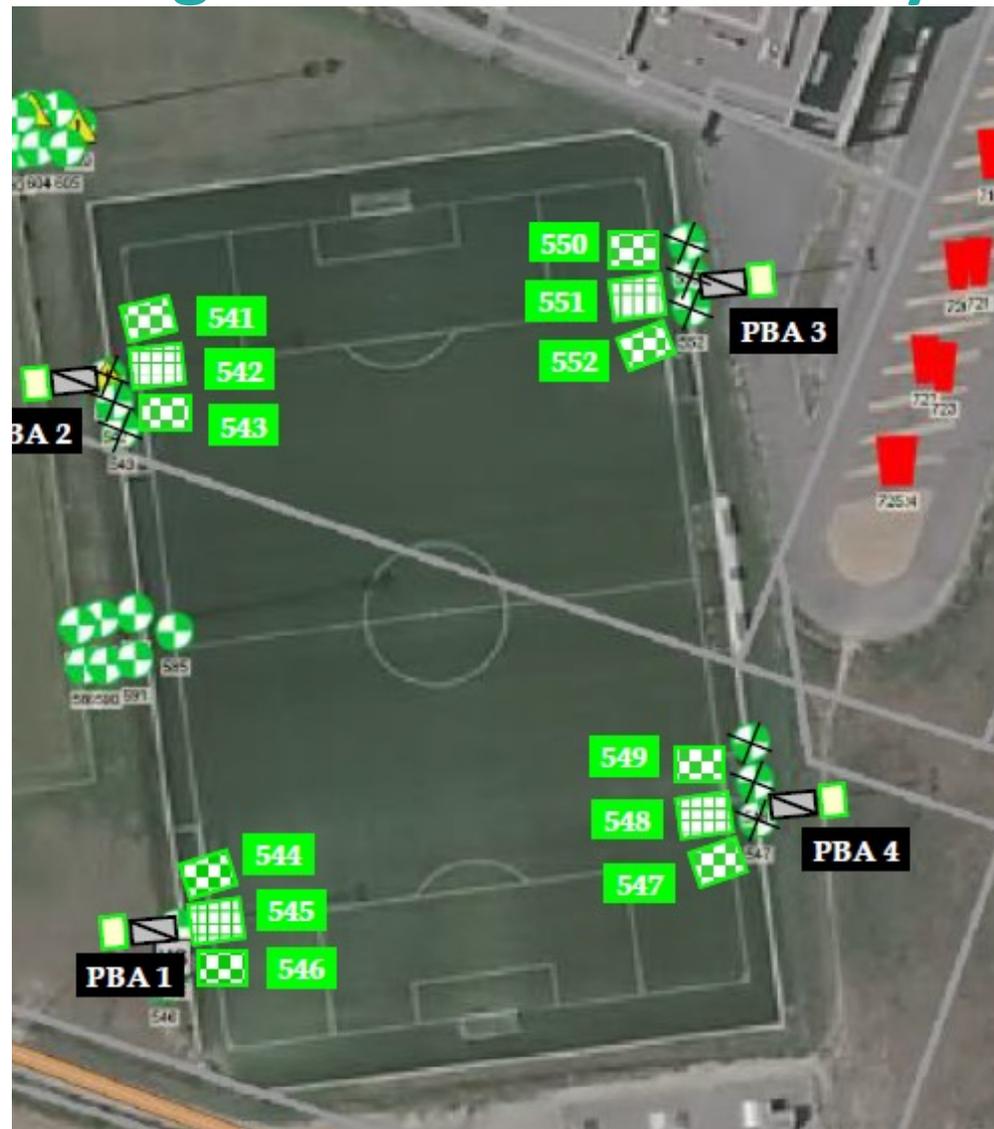
Fourniture et pose de quatre nouvelles traverses équipées chacune de 3 projecteurs LED Asymétrique sur les 4 supports bétons existants conservés

Fourniture et pose d'un coffret de pilotage de l'éclairage

La puissance installée passera de 24 kW à 14 kW soit une baisse de la facture d'énergie de près de 58% par an (environ 1500 heures allumage / an : 36 MWh -> 21 MWh; 10 800 €/an -> 6354 €/an)

Montant total : 84 418 €

Part communale : **37 659 €**



 -projecteurs LED Asymétrique
1100mA 1010W 5700K (x8)



 -projecteur LED Asymétrique
1100mA 1510W 5700K (x4)



PROPOSITION

APPROUVER le projet de rénovation de l'éclairage du terrain synthétique

Projet de rénovation de l'éclairage du terrain de foot synthétique

AIDES FINANCIERES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne

Ces équipements sont liés au stade (compétence de la Communauté de Communes) mais l'éclairage reste de la compétence des communes.

Considérant que l'économie bénéficie à la communauté de communes, elle envisage de signer une convention pour le remboursement de la totalité du reste à charge par le biais d'un fonds de concours spécifique.

Des délibérations concordantes doivent être prises pour valider ce montage.

Fédération de Football

Cet équipement est susceptible d'être aidée par la Fédération de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention.

PROPOSITION

APPROUVER la convention avec la Communauté de Communes

APPROUVER la demande de subvention auprès de la Fédération de Football

Rapport d'activité 2023 du SMGALT



L'article L 5211-39 du Code Général des collectivités prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication au conseil municipal avant le 31 décembre.

Rapport d'activité 2023 du SMGALT



Compétences

Gestion de la ressource en eau (retenues),

Travaux d'aménagements d'un bassin hydrographique, travaux d'entretien des cours d'eau, canaux, lacs,...

Travaux de défense contre les inondations

Travaux de restauration et protection de sites, écosystèmes, zones humides, ...

Maîtrise des eaux pluviales et lutte contre l'érosion des sols

Animation et concertation en matière de risque inondation, protection de la ressource en eau,

Zone d'intervention

Communauté de communes Cœur de Garonne, Communauté de communes Cœur et Coteau du Comminges,

Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, Communauté de communes du Volvestre, Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

PROPOSITION

PRENDRE ACTE de la communication du Rapport d'activités du Syndicat mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Attribution de Marchés publics

Objet	Entreprises	Montant € TTC
Réparation éclairage du stade	SDEHG	2 396.44
Réparation poteau de tennis	SLAMCOURT	1 140.00
Mobilier école maternelle	Manutan	1 034.71
Mobilier école maternelle	Nathan	519.17
Digesteur restaurant scolaire	IDS Environnement	19 557.6
Mobilier cantine	Manutan	1030.00
Fournitures pour matériel espaces verts	DEDIEU Motoculture	889.05
Brosse pour balayeuse	Ets Louis Gay	636.00
Tenue vestimentaire Service technique	Ligne T	1 934.00
Mise en conformité site internet	Crea2F	828.00
Remplacement extincteurs	DACOSTA SAS	2 584.00
Réparation désherbeur	Ets Louis GAY	3 063.9

Informations diverses

Maison Départementale de Proximité – Eco maison

L'installation sur le parvis de l'église est prévue le 1^{er} juillet 2024. Cette installation a pris du retard en raison d'une non-conformité en matière d'accessibilité de la rampe d'accès.

Antenne FREE Lieu-dit « Las Escoumes »

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette la modification de son antenne-relais existante située sur le pylône sis lieu-dit "Las Escoumes", LHERM (31600), afin de faire évoluer son réseau vers la cinquième génération mobile (5G) sur la bande de fréquence 3500 MHz (Très Haut-Débit Mobile).

Ce projet consiste à ajouter 3 nouvelles antennes et les équipements nécessaires sur le pylône.

Les armoires techniques seront installées dans la zone technique existante au pied du pylône.

Travaux en août 2024, mise en service en septembre 2024.



Prochain Conseil Municipal

Prochains Bureaux Communautaires

13/06/2024 Maison des Pyrénées - Le Fousseret

05/09/2024 Maison des Pyrénées - Le Fousseret

Prochains Conseils Communautaires

30/05/2024 – Maison des Pyrénées - Le Fousseret – 19h00

27/06/2024 – Maison Garonne – Cazères – 19h00

19/09/2024 – Maison du Touch – Rieumes – 19h00

